

Santé : Devoir d'information et de conseil

. Afin de valoriser votre devoir d'information et de conseil, FMA Assurances met à votre disposition un outil* qui vous permet de fournir un conseil adapté aux besoins et exigences de votre client.

. Ces éléments seront formalisés de manière transparente et complète sur la fiche d'information et de conseil délivrée par FMA Assurances, conformément à la réglementation en vigueur (articles L521-4 du Code des assurances).

*Outil facultatif. En cas de non utilisation de celui-ci, il vous revient d'accomplir par vos propres moyens, vos obligations d'information et de conseil avant la conclusion du contrat.



EN PRATIQUE SUR L'EXTRANET FMA ASSURANCES

- 1 Indiquez en début de formulaire si vous souhaitez utiliser l'outil de recueil des besoins et des exigences de votre client mis à disposition par FMA Assurances.
- 2 Qualifiez pour chacun des postes ci-dessous le besoin de votre client sur une échelle de 0 à 5.


Hospitaire


Soins


Optique


Dentaire


Audio
- 3 Qualifiez le budget de votre client sur une échelle de 0 à 5.


Budget
- 4 Lors du choix de l'offre, FMA Assurances vous indiquera la formule conseillée aux regard des besoins et budgets de votre client.
- 5 Ces informations seront formalisées de manière transparente et complète sur la fiche d'information et de conseil qui vous sera délivrée en deux exemplaires à la conclusion du contrat.